



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EREA et SEGPA

Question écrite n° 37665

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réorganisation des sections des enseignements généraux professionnels dans le département des Hauts-de-Seine. En effet, cette année les formations qualifiantes des SEGPA ont été supprimées. De plus, l'académie de Versailles a décidé de rapprocher ces sections des lycées professionnels pour les y intégrer à terme. Il s'inquiète du caractère trop soudain et de l'absence semble-t-il d'anticipation de ces mesures. En effet, les conséquences sociales et humaines de tels changements ne peuvent qu'aggraver la situation de ces élèves déjà en difficulté. Parents et enseignants ont le sentiment que le seul aspect comptable a prévalu. Aussi, devant l'inquiétude légitime des élèves, de leurs parents et aussi des enseignants, il lui demande s'il compte mettre en place dès la prochaine rentrée de septembre 2004 des aménagements afin de compenser les conséquences brutales de ces choix dans une période où plus que jamais ces jeunes ont besoin, par le biais de l'école, de références et de soutien pour se construire.

Texte de la réponse

La mission principale des SEGPA est de permettre à des collégiens - accueillis et scolarisés dans cette structure en raison des difficultés d'apprentissage graves et persistantes qu'ils présentent à l'issue de leur scolarité à l'école primaire - d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante de niveau V au terme de leur parcours au collège. La rénovation des SEGPA a été engagée par deux circulaires, en 1996 et 1998. Désormais, la formation diplômante se réalise essentiellement en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis, où elle a davantage sa place qu'au sein du collège : les élèves ont en effet tout intérêt à préparer leur CAP dans un cadre plus adéquat, où ils peuvent bénéficier d'une offre de formation plus variée, d'équipements plus moderne et de contacts avec l'environnement professionnel qui augmentent leurs chances d'insertion. À la présente rentrée, la moitié des élèves de SEGPA ont accédé, à l'issue de leur classe de troisième, à un lycée professionnel alors qu'ils n'étaient qu'un tiers en 1999. Il était donc fondé, parallèlement, de fermer un certain nombre de formations qualifiantes de SEGPA dispensées en collège. Il n'y a donc pas eu de réduction de l'accueil de ces élèves, mais une orientation différente et positive. Pour autant, des formations ont été maintenues en SEGPA - c'est le cas dans le département des Hauts-de-Seine - pour ceux des élèves qui ne pouvaient accéder à la qualification en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37665

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2004

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2898

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9019